



PRÉFÈTE DE L'ORNE

Contact presse :
Bureau de la représentation de l'Etat
et de la communication interministérielle
tél : 02 33 80 62 63

Alençon, le 21 janvier 2019

COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFÈTE DE L'ORNE

Développement de la filière méthanisation

Soucieuse de favoriser le développement de la filière méthanisation, conformément aux orientations du Gouvernement, la préfète de l'Orne a réuni des acteurs de la filière, vendredi 18 janvier 2019, pour rappeler les réglementations applicables à ce type d'installations, préciser les points de vigilance auxquels les porteurs de projet doivent être attentifs lors du dépôt de leur dossier et souligner l'accompagnement apporté par les services de l'Etat.

La préfète de l'Orne invite les porteurs de projet à saisir les services de l'Etat le plus en amont possible du dépôt de leurs dossiers afin de faciliter leur instruction et leur réalisation, dans le respect des procédures en vigueur.

Contacts pour les porteurs de projet :

- UD-DREAL – Cité administrative – Place Bonet – 61000 Alençon (installations de méthanisation industrielles) – Tél. : 02.33.32.50.93 – udo.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr
- DDCSPP – Cité administrative – Place Bonet – 61000 Alençon (installations de méthanisation agricoles) – Tél. : 02.33.32.50.50 – ddcspp@orne.gouv.fr
- DDT – Cité administrative – Place Bonet – 61000 Alençon – Tél. : 02.33.32.50.50 – ddt-directeur@orne.gouv.fr
- Préfecture (service de la coordination interministérielle – section environnement) – 39 rue Saint- Blaise 61000 Alençon – Tél. : 02.33.80.60.71 – pref-sci-environnement@orne.gouv.fr

La méthanisation est un processus biologique qui permet de produire du biogaz (méthane) à partir de biodéchets et de l'utiliser comme source d'énergie avec un retour au sol du digestat (résidu de méthanisation).

Elle présente la particularité de se trouver au croisement de plusieurs enjeux : l'énergie (valorisation du biogaz sous forme d'électricité, de chaleur, de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel ou de biocarburant), la gestion des déchets (valorisation de la matière organique et réduction de la mise en décharge), le climat (diminution des gaz à effet de serre par captation de méthane et substitution au gaz naturel) et l'agriculture (complément de revenu pour le monde agricole).

La filière méthanisation est en fort développement, notamment dans le département de l'Orne (premier département normand en nombre de projets) avec près d'une quinzaine de dossiers en cours d'instruction.